

Aubervilliers, le 30 septembre 2024

Les différences de revenus au sein du couple augmentent-elles le risque de séparation ?

Avec l'essor des couples bi-actifs et la progression du niveau d'éducation des femmes, les situations où celles-ci gagnent plus que leur partenaire sont de plus en plus fréquentes. En 2017, un quart des couples en âge de travailler se trouvait dans cette configuration, contre un sur cinq en 2002. Une nouvelle étude, basée sur les données de l'Échantillon Démographique Permanent (EDP), examine pour la première fois en France les liens entre les écarts de revenus au sein du couple et le risque de séparation.

Un risque de séparation accru lorsque la femme gagne davantage

Lorsque la part des revenus de la femme dépasse 55 % du revenu total du couple, le risque de séparation augmente significativement. Ces couples présentent un risque de rupture supérieur de 11 à 40 % (selon l'ampleur de la contribution de la femme) par rapport aux couples dont les revenus sont équitablement répartis. Le risque de séparation croît à mesure que la part des revenus de la femme augmente.

Des différences selon le type d'union

De manière générale, les couples en union libre présentent un risque de séparation plus élevé que ceux mariés ou pacsés. Mais comment ces écarts de revenus influencent-ils chaque type d'union ? Quel que soit le statut (mariés, pacsés ou cohabitants), le risque de séparation est plus élevé lorsque la femme gagne plus que son conjoint. Cependant, quelques nuances apparaissent. Chez les couples pacsés, l'association entre les écarts de revenus et le risque de séparation est moins marquée. Pour les couples en union libre, un partage relativement égal des revenus semble renforcer la stabilité de l'union. En revanche, dans les couples mariés, la stabilité est plus grande lorsque l'homme est le principal soutien financier du ménage (voir graphique ci-dessous).

Un risque de séparation plus élevé même parmi les jeunes couples

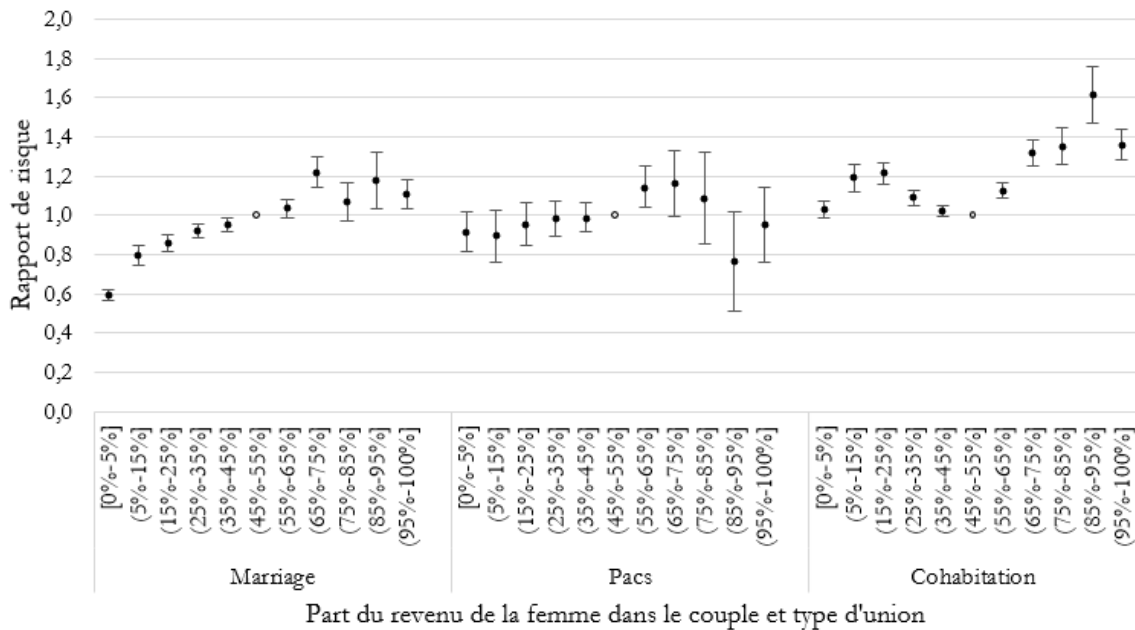
Même si le risque de séparation diminue avec l'âge, en particulier après 50 ans, les couples où la femme est la principale pourvoyeuse de revenus sont confrontés à un risque de séparation plus élevé que les autres quel que soit leur âge. Ce risque accru de séparation est donc également présent chez les jeunes couples, issus de générations ayant pourtant grandi avec des normes de genre plus égalitaires que celles des générations précédentes.

La persistance des normes traditionnelles

Le risque systématiquement plus élevé de séparation dans les couples où la femme est la principale source

de revenus, quelles que soient les caractéristiques du couple, suggère davantage des difficultés conjugales pour ces couples hors-norme, qui ne suivent pas le modèle dominant de l'homme « gagne-pain ». C'est le cas même dans un pays comme la France, où l'emploi des femmes est élevé et soutenu par des politiques familiales. Une autre possible interprétation viendrait des femmes financièrement plus dotées que leur conjoint pour qui la séparation pourrait être plus envisageable en cas d'insatisfaction conjugale, car elles ont les capacités financières de vivre sans conjoint.

Rapport de risques de séparation selon la part du revenu de la femme dans le couple et le type d'union, régression logistique (avec intervalles de confiance à 90 %)



Note : Le rapport des risques exprime le risque de dissolution supplémentaire par rapport à la modalité de référence (les couples « égalitaires » dont la femme gagne entre 45% et 55% des revenus du couple) toutes étant égales par ailleurs. Par exemple, dans les couples cohabitants, le risque de séparation est multiplié par 1,6 quand la femme gagne 85 à 95% des revenus du couples plutôt que 45 à 55%.

Variables de contrôle mesurées l'année précédant la possible séparation : âge moyen des partenaires, présence d'enfants dans le ménage, âge du plus jeune enfant, différence d'âge entre conjoints, le fait que l'un des deux soit né à l'étranger, taille de l'unité urbaine, statut d'occupation du logement et quintile de revenu du ménage.

Méthodologie et données

Cette étude repose sur les données administratives de l'Échantillon Démographique Permanent (EDP), qui relie les recensements, les actes d'état civil, les déclarations de logement et d'impôt sur le revenu et d'autres données pour 4 % de la population résidente française, offrant ainsi un échantillon représentatif de la population. L'analyse s'est concentrée sur les individus âgés de 18 ans et plus, vivant en couple (mariés, pacsés ou en union libre) au 1er janvier 2011 et suivis jusqu'en 2017. Durant cette période, plus de 95 000 séparations conjugales ont été observées.

Pour en savoir plus, consulter l'article en accès libre via notre archive ouverte sur archined.ined.fr :

Giulia Ferrari, Anne Solaz et Agnese Vitali, 2024, [Are Female-Breadwinner Couples Always Less Stable? Evidence from French Administrative Data](https://doi.org/10.1007/s10680-024-09705-7), European Journal of Population

<https://doi.org/10.1007/s10680-024-09705-7>

Cet article a été publié en libre accès dans une revue scientifique référencée par les instances d'évaluation, dont l'objectif est de garantir la qualité et l'intégrité de la recherche scientifique publiée.

- Pour vous inscrire à la lettre mensuelle sur les actualités de l'Ined, [cliquez ici](#)
- Pour vous inscrire à la lettre mensuelle sur les publications scientifiques de l'Ined, [cliquez ici](#)

À propos de L'Ined :

Fondé en 1945, l'Institut National d'Études Démographiques (Ined) est un organisme public de recherche ayant pour missions l'étude des populations sous tous leurs aspects, la diffusion des connaissances produites dans ces domaines et la formation à la recherche. L'appartenance disciplinaire des chercheur·e·s de l'Ined est variée : démographie bien sûr mais aussi sociologie, économie, histoire, géographie, statistique ou épidémiologie. Une part importante de la recherche porte sur la France, mais de nombreux travaux s'intéressent à d'autres aires géographiques. L'Ined a ainsi une longue tradition de recherches sur les Suds.

www.ined.fr

Contacts presse : service-presse@ined.fr | +33 (0)1 56 06 57 04

Suivez-nous :  